



Les montées pédagogiques de l'établissement d'accueil restent prioritaires dans la 1^{re} générale de leur établissement d'origine et ne sont donc pas concernées par la commission départementale.

Les élèves non affectés suite aux commissions d'affectation sont traités en commissions d'ajustement.

OBJECTIF

Affecter les élèves sollicitant, **de manière tout à fait exceptionnelle**, un changement d'établissement dans le cadre où un enseignement de spécialité envisagé par l'élève n'est pas enseigné dans l'établissement d'origine.

PUBLIC CONCERNE

- **Uniquement** les élèves de 2^{de} GT orientés en 1^{re} générale **sollicitant un enseignement de spécialité rare non dispensé dans leur établissement**.
- Élèves emménageant ou en retour secteur.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Transmission des dossiers

- Envoi à la DIVEL/DESCO du département sollicité en **vœu 1**, des dossiers des élèves concernés.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Avant chaque commission

- Transmet à la DIVEL/DESCO de son département, le nombre de places vacantes sur les spécialités de 1^{re} G après inscriptions des élèves.

Après chaque commission

- Contacte par téléphone les élèves affectés dans l'établissement.

CALENDRIERS DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

DPT	1 ^{RE} G	RETOUR PLACES VACANTES		DATE LIMITE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DE LA COMMISSION
		DATE LIMITE	COURRIEL		
77	Affectation	26 juin	affectations77@ac-creteil.fr	21 juin	28 juin
	Ajustement	27 août	Copie à : ce.77io@ac-creteil.fr	27 août	29 août
93	Affectation	26 juin	Places vacantes recensées en commission	21 juin	28 juin
				10 juillet	12 juillet
				04 septembre	06 septembre
	Ajustement	18 septembre 02 octobre	ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr	Saisie d'un ES dans Parcours En Ligne	19 et 20 septembre 03 et 04 octobre
94	Affectation	26 juin	ce.94desec@ac-creteil.fr	21 juin	28 juin
	Ajustement	28 août (12h)		12 juillet	29 août

RESULTATS

- Transmission par la DIVEL/DESCO des résultats aux établissements d'origine, aux CIO et des notifications d'affectation aux représentants légaux.
- Les élèves non affectés doivent impérativement se présenter dans leur établissement d'origine le jour de la rentrée.

Particularité Seine-Saint-Denis

- Visualisation des résultats via l'espace métiers : <http://extranet.dsden93.ac-creteil.fr/orientation-affectations>.